

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 17 décembre 2020 à 12h00

Étaient présents : Jean-Luc CHAPLOT – Jean-Claude POTAGE - Bernard BEAUDET - François GUIZOUARN – Caroline PUYDEBOIS - Philippe PERRIGOT - Fabrice SERRÉ – Eric CHARLE - Michel CHARLEMAGNE

Absent(s) : Laurent MASSON - Sébastien PICOTIN - Hervé LOMBARD – Valérie GANDILLIET
Cindy GUIZOUARN donne pouvoir à François GUIZOUARN – Christine SAVOURAT donne pouvoir à Fabrice SERRE

Secrétaire de séance : Caroline PUYDEBOIS

Date de la Convocation : 11/12/2020

Date d'affichage : 11/12/2020

lecture faite du compte-rendu du conseil du 10 décembre 2020, approuvé à l'unanimité.

I – Délibération 770252020067 : LOCATION COMMUNAUX – Changement d'exploitant

Concernant les terres appartenant à la Commune de BAZOCHES LES BRAY et suite à la cessation d'activité de Monsieur Fabrice RAGUIN (exploitant) au 31/12/2020, il est nécessaire d'effectuer une nouvelle répartition des communaux suivants :

Section ZN n°12 (Bazoches-les-Bray) et Section ZL n°9 (Mousseaux-les-Bray) pour une surface totale de : 2 ha 61 a 26 ca.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote suivant : Pour : 6 – Contre : 1 – Abstentions : 2 dont 2 pouvoirs.

Les parcelles énumérées ci-dessus sont cédées à :

Monsieur Pascal MARTINET, 8 place de l'église – 77118 BAZOCHES LES BRAY à compter du 1^{er} janvier 2021.

II – Délibération 770252020068 : CREATION DE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la proposition d'avancement de grade présentée au Centre de gestion de Seine-et-Marne en date du 14/09/2020,

Vu l'avis favorable du Centre de gestion service CAP du 10/12/2020, il est nécessaire de créer le poste :

- D'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à raison de 15h00 hebdomadaires, pour le service de l'Agence postale communale ;

Vu le budget communal,

Vu le tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE :

De créer le grade d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe pour le poste d'Agence postale communale, avec effet la date exécutoire du présent acte par le contrôle de légalité.

Séance clôturée le 17/12/2020, à 12h15

Fait et délibéré à BAZOCHES LES BRAY, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean-Luc CHAPLOT

